PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF

DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

Réunion à 19 h 00 – Siège de la FFSG, 41-43 rue de Reuilly, 75012 Paris

PARTICIPANTS

Présents :

NOM	FONCTION
Émilie ARNAL	Présidente de la commission fédérale des entraîneurs de club
Philippe CANDELORO	Président de la FFSG
Mathieu CHAUVEAU	Président de la CSN Curling – visioconférence
Dominique DENIAUD	Référente “Intégrité”
Anne-Sophie DRUET-AVISSE	Présidente de la CSN de patinage synchronisé
Michaël DUBOIS	Président de la CSN Patinage de vitesse / Short Track
Delphine HAROLD	Présidente de la CSN Ballet sur glace
Karine LECLERCQ	Présidente de la CSN Sports extrêmes
Éric LE MERCIER	Président de la CSN Danse sur glace
Anthony LEROY	Président de la CFOA
Stéphane MAITROT	Président de la CSN Patinage artistique
David MOLINA	Vice Président délégué aux fédérations internationales
Noël-Antoine PIERRE	Représentant des athlètes de haut niveau
Véronique VÉRRUE	Vice Présidente & Trésorière Général

Charles BOIRY	Responsable du pôle événementiel de la FFSG : invité
Didier HIGEL	Secrétaire de séance : invité
Catherine MANSARD	Médecin fédérale, présidente de la Commission médicale : invitée
Patricia SCOFFIER	Présidente du Conseil fédéral : invitée
Géraldine ZIMMERMANN	Directrice technique nationale par interim : invitée

Absents excusés et absents :

NOM	FONCTION
Bénédicte LE PANSE	Présidente de la CSN BLS : absente excusée
Gwendoline DAUDET	Absente

Rappel de l’ORDRE DU JOUR

- 1. Mot d’accueil et intervention du Président
- 2. Approbation du procès-verbal du précédent Bureau exécutif du 11 septembre 2026
- 3. Point Commission médicale
- 4. Actualités des Commissions Sportives Nationales : Curling ; Short Track ; BLS ; Sports extrêmes ; Ballet sur glace ; PAS ; DG ; PA
- 5. Validation du règlement sportif 2026-2027 des sports extrêmes – annexe relative à l’Ice Cross
- 6. Point de la Direction Technique Nationale
- 7. Point sur l’événementiel
- 8. Point de la Trésorière Générale
- 9. Point du Secrétariat Général : déclarations officielles en préfecture ; décisions du Conseil fédéral relatives aux saisines ; nouvelles affiliations ; ressources humaines FFSG
- 10. Questions diverses : éthique et intégrité ; autres

OUVERTURE DE SÉANCE ET INFORMATIONS PRÉALABLES

La réunion est convoquée à 19 h 00 au siège de la Fédération. Un tour de table permet aux participants présents et connectés à distance de présenter leurs fonctions et leurs activités.

Le calendrier prévisionnel des prochains Bureaux exécutifs est rappelé :

- 12 novembre 2026 : visioconférence ;
- 10 décembre 2026 : visioconférence ;
- 14 janvier 2027 : visioconférence ;
- 11 février 2027 : visioconférence ;
- 12 mars 2027 : réunion en présentiel au siège de la Fédération, à 19 h 00 ;
- 8 avril 2027 : visioconférence, de 20 h 30 à 23 h 00 ;
- 14 mai 2027 : réunion en présentiel au siège de la Fédération, de 19 h 00 à 21 h 30.

Il est rappelé que les visioconférences se tiennent habituellement de 20 h 30 à 23 h 00 et que le calendrier du Conseil fédéral a été communiqué afin de coordonner les deux instances. Le Bureau exécutif se réunit en principe la veille d'un Conseil fédéral en présentiel ou quelques jours auparavant lorsqu'il se tient à distance.

Plusieurs membres soulignent les frais et la fatigue occasionnés par les déplacements pour une réunion de deux heures à deux heures et demie, notamment pour les personnes venant de loin. L'hypothèse d'un début plus tôt du Bureau exécutif ou d'un aménagement des horaires du Conseil fédéral est évoquée. Un sondage doit être réalisé afin de connaître les disponibilités des membres, notamment pour un début du Conseil fédéral à 14 h 00 ou 15 h 00. Aucune décision définitive n'est prise.

1. MOT D'ACCUEIL ET INTERVENTION DU PRÉSIDENT

Après le tour de table, le Président introduit les travaux du Bureau exécutif. Les échanges relatifs au calendrier, à l'organisation des instances et aux différents dossiers sont consignés dans les rubriques correspondantes ci-après.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT BUREAU EXÉCUTIF

Le procès-verbal de la précédente réunion est soumis aux membres. Des omissions dans la liste des participants sont signalées, notamment celles de Noël Antoine-Pierre et d'Anthony Leroy et de Karine LECLERCQ. Le Président présente ses excuses pour ces omissions.

Sous réserve de l'intégration de ces corrections, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. POINT COMMISSION MÉDICALE

La médecin fédérale présente la nouvelle composition de la Commission médicale, conçue comme une équipe pluridisciplinaire réunissant des compétences en médecine du sport, médecine interne, rhumatologie, nutrition, gynécologie, chirurgie orthopédique, médecine physique et de réadaptation, psychologie du sport, kinésithérapie, recherche et sécurisation des compétitions.

Les missions sont réparties entre les membres de l'équipe : suivi des dossiers médicaux des sportifs et mise à jour des outils fédéraux ; expertise en médecine du sport et nutrition ; accompagnement des sportifs de haut niveau ; suivi des bilans médicaux ; expertise en pathologies du membre inférieur et du pied ; santé de la sportive ; accompagnement psychologique ; coordination des kinésithérapeutes ; prévention et épidémiologie des blessures ; accompagnement des questions médicales liées à la lutte contre le dopage, notamment les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques ; sécurisation des compétitions et formation aux gestes de premiers secours.

Depuis la reprise de ses travaux en septembre, la Commission se réunit tous les quinze jours, en alternant les sujets médicaux et les projets. Des travaux de recherche doivent être engagés, notamment avec des médecins titulaires d'un doctorat en sciences et des kinésithérapeutes souhaitant développer des projets de master. La Commission entend accompagner ces démarches et étudier les possibilités de collaboration avec les équipes de recherche et les dispositifs soutenus par l'Agence nationale du sport.

Les échanges distinguent la nutrition visant à couvrir les besoins physiologiques de l'athlète, l'hygiène de vie et la prévention des troubles du comportement alimentaire, d'une part, et la nutrition spécifiquement orientée vers la performance, d'autre part. La Commission se dit disposée à organiser, en lien avec la DTN, des actions d'information et de sensibilisation à destination des clubs et des sportifs, en fonction des besoins identifiés.

Il est confirmé que les clubs peuvent solliciter la Commission médicale. L'accompagnement est adapté à la situation et au niveau du sportif ; le recours aux professionnels de santé locaux reste privilégié. Les Maisons régionales

de la performance, généralement implantées au sein des CREPS, peuvent également orienter les clubs vers des praticiens référencés. Les membres du Bureau sont invités à faire remonter les coordonnées de professionnels qualifiés susceptibles de rejoindre le réseau de médecins référents.

La question du contrôle des qualifications des intervenants est abordée. Les diplômes des kinésithérapeutes sont vérifiés. Pour les nouveaux intervenants, un processus d'intégration est prévu : échanges avec plusieurs membres de la Commission, intervention en compétition aux côtés d'un kinésithérapeute référent, puis évaluation avant une éventuelle intégration durable. Le suivi des actes réalisés et les retours des sportifs doivent contribuer à la qualité et à la sécurisation de la prise en charge.

La Commission indique qu'un document de présentation et des éléments de communication, notamment sur la sécurisation des compétitions, pourront être transmis afin de faciliter l'information des clubs et des ligues.

4. ACTUALITÉS DES COMMISSIONS SPORTIVES NATIONALES

4.1. Curling / Mathieu CHAVAUD

Le président de la CSN Curling, indique que le règlement sportif 2026-2027 a été adopté le 30 septembre, par 14 voix contre 1. Les premiers championnats de France doivent se dérouler à la fin du mois de novembre.

L'équipe de double mixte a obtenu la troisième place du tournoi de qualification mondial. La saison est engagée avec un premier stage organisé le week-end précédent, sous la conduite du nouvel entraîneur Aurélien. Les retours des participants sont présentés comme très positifs.

4.2. Short Track / Patinage de Vitesse : Michaël DUBOIS

La CSN a tenu sa première réunion et a examiné le calendrier national. Le mois d'avril est identifié comme particulièrement chargé, avec quatre compétitions programmées sur quatre week-ends successifs : les championnats de France, les Mist Games à Lyon, la finale de la Coupe de France à Reims et le Critérium de France à Neuilly.

Deux stages sont à l'étude : un stage en février, éventuellement à Cholet, et un stage estival à Font-Romeu. La question de la formation et des qualifications des encadrants a occupé une part importante des échanges de la CSN. Plusieurs clubs ne disposent pas d'entraîneurs titulaires des diplômes attendus et les responsables souhaitent clarifier l'articulation entre le Code du sport, les règles fédérales et les brevets fédéraux.

Le Bureau rappelle que la sécurité des pratiquants et la responsabilité des dirigeants doivent rester prioritaires. Il est proposé de poursuivre le travail avec la DTN et les responsables de la formation afin d'examiner les exigences adaptées aux spécificités du Short Track, notamment pour les brevets fédéraux de niveau 1 et 2, l'accompagnement des encadrants et la sécurisation des séances. La nécessité de vérifier effectivement les qualifications annoncées par les encadrants est également soulignée.

Des difficultés analogues sont évoquées pour le Curling : contenu des formations, adéquation avec la réalité de la pratique et organisation du suivi pratique après les modules théoriques. Il est convenu de reprendre ces sujets avec les personnes compétentes au sein de la DTN.

4.3. Bobsleigh – Luge – Skeleton (BLS) : Bénédicte LE PANSE

La présidente de la CSN BLS, excusée, a transmis un point d'étape écrit. Elle indique avoir engagé des prises de contact avec les acteurs de la discipline et sollicité des retours afin d'identifier les besoins, les difficultés et les pistes d'amélioration. Les réponses reçues restent peu nombreuses. La constitution d'un fichier centralisé et actualisé des athlètes, dirigeants et responsables de clubs est identifiée comme une priorité.

La Coupe de France de poussée est maintenue et doit constituer une première étape de relance de la discipline, malgré des délais d'organisation courts. Une phase de structuration et de mobilisation des acteurs devra suivre la compétition.

Les questions budgétaires sont abordées. Le montant de 6 000 euros est évoqué pour le budget courant de la CSN. Il est demandé de préparer un budget prévisionnel détaillé pour 2027, afin de mesurer les besoins liés aux compétitions et aux actions de développement au-delà du calendrier déjà établi.

Les échanges portent également sur le matériel fédéral, l'accès des clubs aux infrastructures et le coût des créneaux d'entraînement, en particulier à La Plagne. Le Président indique avoir engagé des démarches auprès des interlocuteurs concernés pour rechercher des conditions tarifaires plus favorables aux équipes de France et un accès régulier aux installations. La disparition d'un bob fédéral est évoquée ; il est indiqué qu'une plainte a été déposée.

La question du développement territorial est soulignée : les projets de pistes de poussée, notamment à Reims, doivent s'inscrire dans une stratégie nationale et ne pas se limiter à un seul site. Le développement de la luge est également présenté comme un moyen d'élargir le vivier de pratiquants et de futurs pilotes.

4.4. Sports extremes : Karine LECLERCQ

La présidente de la CSN indique avoir travaillé sur le règlement sportif et son annexe Ice Cross, qui fait l'objet du point 5 de l'ordre du jour. Un stage de perfectionnement est programmé à Cholet le 16 octobre ; une trentaine de participants sont inscrits, dont plusieurs entraîneurs issus d'autres disciplines.

Le calendrier des manches du championnat de France doit être ajusté. La deuxième manche pourrait entrer en concurrence avec une manche ATSX organisée en Autriche, ce qui conduirait à revoir la programmation.

La reprise de l'ATSX au sein de l'environnement de l'ISU est évoquée. Un accord verbal aurait été donné par l'ISU, une proposition écrite étant attendue dans les semaines suivantes. L'horizon de travail évoqué est une intégration complète à partir de la saison 2028-2029.

Le Président présente les réflexions engagées pour pérenniser les infrastructures d'Ice Cross en France. Le modèle actuel, fondé sur la construction temporaire de pistes et très dépendant des conditions météorologiques, rend les compétitions coûteuses et incertaines. La recherche de plusieurs stations partenaires disposant de pistes adaptées, utilisables également par le grand public, est envisagée.

La possibilité d'adapter certaines épreuves à des pratiquants malvoyants est également évoquée. La CSN est invitée à se rapprocher des personnes disposant d'une expérience dans le développement du paraglace et du parasport.

4.5. Ballet sur glace : Delphine HAROLD

La présidente de la CSN présente son calendrier national, dont le championnat de France prévu à Marseille au début du mois de mai. Le séminaire de rentrée est organisé en deux temps : une première séquence en visioconférence consacrée aux programmes et au système de jugement, puis des sessions de monitoring en janvier réparties sur quatre lieux afin de limiter les déplacements des équipes. Une trentaine de participants sont inscrits à la première séquence, dont des équipes étrangères.

Le budget de la CSN est évoqué à hauteur de 8 000 euros. La commission souhaite améliorer la visibilité de la discipline et étudie la possibilité de filmer et de retransmettre les compétitions. Les échanges portent sur le matériel, les coûts de captation et de transmission, ainsi que sur les droits liés à l'utilisation de la musique et les blocages rencontrés sur YouTube. Une réflexion fédérale commune à plusieurs disciplines est jugée nécessaire sur les modalités de diffusion.

La Nation's Cup / World Cup de ballet sur glace prévue à Amiens en 2028 constitue un enjeu de développement. La CSN signale également l'intérêt de nouveaux clubs en France et le regain d'intérêt de plusieurs structures européennes, notamment en Espagne.

La lisibilité des catégories, en particulier la catégorie Open au-delà de 15 ans, doit être réexaminée afin d'éviter de regrouper des équipes et des âges trop hétérogènes. Le Bureau souligne par ailleurs la nécessité de préserver l'identité propre du ballet sur glace et du patinage synchronisé, tout en encourageant les échanges entre les deux disciplines lorsque cela peut favoriser leur développement.

4.6. Patinage artistique synchronisé / PAS : Anne Sophie DRUET-AVISSE

La nouvelle présidente de la CSN présente les premières orientations de son mandat. Elle souhaite engager un travail de fond sur la progression de la discipline, en lien avec la DTN, les entraîneurs de danse sur glace et de patinage artistique. Le renforcement du patinage de base, de la qualité technique et de la formation des entraîneurs est présenté comme une priorité.

L'arrivée du format Synchro 9 dans la perspective des Jeux de 2030 constitue un enjeu majeur. Les échanges soulignent la nécessité de distinguer le format destiné à la performance olympique du développement plus large de la discipline dans les clubs. Un webinaire d'information et un stage de travail avec les entraîneurs, envisagé autour de la mi-décembre, doivent contribuer à partager les informations et à identifier les besoins.

La CSN souhaite également établir un état des lieux des actions menées ces dernières années, consulter les acteurs et construire une feuille de route pluriannuelle. La question d'un socle commun de compétences en patinage est évoquée ; les membres estiment qu'une éventuelle démarche devrait partir de l'apprentissage et de la mutualisation des entraînements, sans reprendre à l'identique les modalités antérieures qui avaient suscité des réserves.

Les échanges portent enfin sur le développement du paraglace, du patinage adulte et sur les possibilités de rapprochement de certaines actions avec le ballet sur glace, sans remettre en cause l'identité de chaque discipline.

4.7. Danse sur glace / DG : Éric LE MERCIER

Le président de la CSN Danse sur glace indique que quatre réunions ont été organisées et qu'un nouveau rendez-vous est prévu le 2 novembre. Un webinaire consacré aux évolutions réglementaires s'est tenu le 22 septembre avec une participation importante d'entraîneurs et d'officiels.

Des questions sont soulevées au sujet du monitoring du Grand Prix Junior organisé à Lyon en juillet, de la composition des groupes d'observation et de la communication des résultats. Il est rappelé que les décisions de sélection relèvent des prérogatives de la DTN. Les présidents de CSN peuvent toutefois demander des explications sur les choix opérés. La distinction entre les observations réalisées lors d'un monitoring et les décisions de sélection est précisée.

Le calendrier des compétitions est présenté : Coupe d'automne à Lyon, compétitions nationales à Bordeaux et Clermont-Ferrand, ainsi qu'une compétition internationale solo à Épinal, pour laquelle les inscriptions sont en cours. La communication de cet événement sur les supports fédéraux doit être vérifiée.

La possibilité de mieux accompagner les clubs français lors des compétitions internationales, notamment par la présence d'un officiel français, est évoquée. Les échanges abordent également la question du niveau des patineurs inscrits à certaines compétitions internationales par leurs clubs.

Éric LE MERCIER demande une ralonge budgétaire.

4.8. Patinage artistique / PA : Stéphane MAITROT

La CSN indique avoir tenu trois réunions. Les Coupes d'ouverture et d'automne se sont déroulées dans de bonnes conditions. Un travail doit toutefois être engagé sur les notes de composantes attribuées par les juges, à la suite de remarques et d'un rapport transmis à la commission.

La question des inscriptions de jeunes patineurs à des compétitions internationales par les clubs est évoquée, ainsi que la nécessité de clarifier les règles applicables lorsqu'un patineur représente une autre fédération nationale au cours d'une même saison. Un cas individuel est en cours de traitement avec le club concerné.

Des regroupements avec la DTN sont prévus, notamment pour les catégories novices en novembre et un autre regroupement au mois de mars. La CSN souhaite retravailler les niveaux régionaux, la progressivité des évaluations et les médailles de loisirs, en lien avec les entraîneurs et la commission fédérale compétente.

La charge de compétition des jeunes patineurs fait l'objet d'un échange. Certains participent à dix, onze voire douze compétitions par saison. La CSN souhaite étudier une limitation et un meilleur équilibre entre entraînement et compétition. Le nombre de sept compétitions est évoqué comme piste de réflexion, sans décision arrêtée.

La conservation des résultats et les demandes d'effacement de données personnelles sont également abordées. Le Bureau relève la nécessité de concilier les droits des personnes, les obligations de protection des données et la conservation des archives sportives de la Fédération. Le sujet devra être approfondi avec le délégué à la protection des données.

Enfin, la CSN étudie la création d'une finale des composantes réunissant les meilleurs patineurs de chaque catégorie. Il est rappelé que les commissions ne disposent pas d'une personnalité juridique ni de comptes bancaires propres : tout partenariat ou mécénat doit donc être examiné et conclu par la Fédération.

5. VALIDATION DU RÈGLEMENT SPORTIF 2026-2027 DES SPORTS EXTRÊMES – ANNEXE ICE CROSS : Karine LECLERCQ

La présidente de la CSN Sports extrêmes présente la nouvelle annexe relative à l'Ice Cross. Le texte a été entièrement retravaillé afin de combler le vide laissé par la suppression de l'annexe précédente et de préciser les modalités applicables selon le nombre de concurrents, de cinq à trente-deux participants.

La modification principale concerne la constitution des séries. Le dispositif antérieur pouvait conduire à des courses à deux ou trois patineurs lorsque le nombre de concurrents n'était pas un multiple de quatre, avec un enjeu sportif limité et des risques de comportements antisportifs. La nouvelle rédaction reprend le principe du règlement ATSX : organiser des courses à quatre et prévoir des courses intermédiaires permettant d'éliminer le nombre nécessaire de concurrents.

Il est précisé que le règlement prévoit plusieurs configurations selon le nombre d'inscrits, mais qu'une seule configuration sera retenue pour chaque catégorie en fonction des inscriptions connues avant la compétition. En cas de blessure ou de retrait, les règles internationales correspondantes seront appliquées.

La Présidente du Conseil federal, Patricia SCOFFIER, rappelle que, s'agissant d'une actualisation d'annexe destinée à mettre le règlement en cohérence avec les dispositions internationales, le règlement intérieur prévoit une présentation

à la DTN, au Bureau exécutif et au Conseil fédéral, sans vote spécifique du Bureau exécutif. Le Bureau prend connaissance de l'annexe et de ses modalités d'application.

6. POINT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE : Géraldine ZIMMERMANN

La DTN par interim, présente plusieurs éléments d'actualité et de suivi des disciplines.

En BLS, à la suite de la fin de mission de l'entraîneur précédent, le choix a été fait de travailler avec deux entraîneurs lettons : l'un davantage orienté vers le pilotage et la préparation physique, l'autre vers l'entraînement des pousseurs. L'objectif est de renforcer l'émulation et la concurrence au sein des équipages. Un travail de cadrage a été réalisé à l'INSEP et un stage doit permettre d'arrêter les premiers choix sportifs. Une convention d'insertion professionnelle est également en cours de finalisation pour accompagner le pilote Martin Diouf.

En luge, deux pratiquants déjà engagés sur le circuit seront accompagnés financièrement, avec un soutien de l'ANS. La DTN rappelle l'importance de disposer de représentants français dans cette discipline.

En curling, la troisième place de l'équipe de double mixte au tournoi de qualification mondial lui ouvre l'accès au championnat du monde. L'équipe féminine doit participer à son tournoi de qualification en novembre à Östersund.

Concernant **le paraglace**, une première réunion a été organisée avec les personnes en charge du dossier afin de réaliser un état des lieux et d'identifier les partenariats et les compétences nécessaires, notamment auprès d'autres fédérations ayant développé des pratiques adaptées.

En patinage artistique et **danse sur glace**, les résultats des juniors sont salués, avec plusieurs podiums en danse et des performances individuelles remarquées. La DTN rappelle toutefois les exigences de l'ANS concernant l'utilisation des financements publics : les déplacements en Grand Prix doivent concerner des athlètes présentant un potentiel de performance cohérent avec les objectifs fixés. Des modalités d'accompagnement alternatives pourront être proposées aux jeunes qui ne disposent pas encore du niveau attendu pour ces compétitions.

Les critères de performance et les seuils de classement sont rappelés dans les échanges : l'ANS attend notamment des résultats situés dans les meilleurs rangs mondiaux pour le soutien des sportifs seniors et juniors. La DTN souhaite adapter les choix de compétitions et les accompagnements financiers en conséquence.

La préparation des officiels d'arbitrage est également évoquée, dans un contexte d'évolution du fonctionnement international et de professionnalisation progressive de certaines fonctions. La nécessité de préparer les juges, arbitres, contrôleurs et autres officiels est soulignée.

7. POINT SUR L'ÉVÉNEMENTIEL : Charles BOIRY

Le responsable du pôle événementiel, Charles, présente son parcours et ses missions. Après une première période au sein du service communication, il a rejoint la Fédération pour piloter le pôle événementiel, avec une compétence élargie en communication et relations presse. Il indique souhaiter mettre son expérience au service des différentes disciplines et des projets fédéraux.

Le Président le remercie publiquement pour son investissement dans la préparation du Grand Prix de France à Angers, reprise dans un délai particulièrement court. Il souligne le travail réalisé avec les équipes fédérales et les bénévoles, ainsi que l'importance de renforcer progressivement les moyens humains affectés à l'organisation des événements.

S'agissant des Masters, le bilan opérationnel est jugé positif : mobilisation des bénévoles, qualité de l'accueil, bonne relation avec les collectivités et billetterie très satisfaisante, avec environ 28 000 euros de recettes contre 12 000 euros l'année précédente. Le bilan financier reste toutefois déficitaire, principalement en raison du coût de location de la patinoire, évalué à 12 000 euros, malgré les aides publiques obtenues. Les besoins financiers d'un événement de ce type sont estimés entre 65 000 et 75 000 euros hors mise à disposition gratuite de la glace. La ville serait disposée à envisager un engagement sur trois ans, sous réserve d'une amélioration des conditions financières et du travail sur les partenariats locaux.

Le Grand Prix de France à Angers mobilise fortement les équipes. Les collectivités ont apporté un soutien de 110 000 euros. La billetterie a été rapidement remplie, avec une forte demande de places de la part des partenaires et des collectivités. Les échanges soulignent la nécessité de mieux équilibrer les contreparties prévues dans les conventions de partenariat, de préserver des espaces commercialisables et de maîtriser les coûts d'hébergement, de restauration et de production.

Le budget de production audiovisuelle est important et les exigences de l'ISU en matière de qualité de réalisation, d'éclairage et d'images sont élevées. La Fédération doit démontrer sa capacité à produire un événement de qualité et à sécuriser les financements correspondants. Des démarches sont engagées pour obtenir les soutiens nécessaires et développer les partenariats.

Les perspectives événementielles sont également évoquées : championnat de France, Gala des Étoiles, French Cup et développement d'un Grand Prix Junior dans les Alpes françaises à compter de 2027, sous réserve de finalisation des accords avec les sites concernés. L'ISU se montre favorable au développement d'événements en France, notamment dans la perspective des Jeux de 2030.

8. POINT DE LA TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE : Véronique VÉRRUE

La situation budgétaire est présentée avec prudence. L'avancement des dépenses de la vie sportive est estimé à 53 %, mais des dépenses importantes restent à engager d'ici la fin de l'année. Le budget prévisionnel fait apparaître un risque de déficit sur cette partie. Une ligne d'environ 220 000 euros est signalée comme insuffisamment documentée ou mal affectée et devra être analysée.

Il est rappelé que la trésorerie disponible et la situation comptable ne doivent pas être confondues. Les comptes bancaires présentent une situation de trésorerie jugée satisfaisante, mais les écritures comptables et les dépenses à venir ne permettent pas encore d'établir un résultat définitif. Une part des financements de l'ANS reste par ailleurs à percevoir.

La Fédération fera l'objet d'un audit accompagné par les services de l'État et en lien avec l'ANS, afin de disposer d'un état des lieux de la situation financière et budgétaire. Cette démarche doit permettre de clarifier les écarts constatés et de disposer d'une base fiable pour la suite de la mandature.

Une nouvelle note de frais, destinée à être plus lisible et plus simple d'utilisation, sera prochainement diffusée. Le délai de traitement annoncé devrait être ramené à trois semaines.

La préparation de la prochaine Assemblée générale est anticipée. Châteauroux est évoquée comme ville d'accueil possible pour les 12 et 13 juin, sous réserve de confirmation. Les échanges soulignent également la nécessité de réfléchir à une date plus précoce pour les Assemblées générales électives, autour de la mi-mai, afin de faciliter les transitions de gouvernance.

Le Bureau souhaite que les futurs travaux statutaires et réglementaires prévoient une procédure de passation structurée, comprenant la transmission des dossiers, documents, accès et informations utiles, ainsi que les modalités de continuité des commissions et instances jusqu'à la mise en place de la nouvelle gouvernance.

9. POINT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / Didier HIGEL

9.1. Déclarations officielles en préfecture

Le Bureau est informé que les déclarations officielles relatives à la nouvelle gouvernance ont été effectuées auprès de la préfecture. Le récépissé correspondant, daté du 30 juin, a été reçu.

9.2. Décisions du Conseil fédéral relatives aux saisines

Le Conseil fédéral a examiné trois saisines portant notamment sur la régularité des opérations électorales. Les personnes et clubs concernés ont été informés de la décision de rejet des saisines. Il est rappelé qu'un recomptage avait été effectué sous contrôle d'un commissaire de justice et qu'il n'avait pas mis en évidence de manipulation des résultats.

9.3. Nouvelles affiliations

Le Conseil fédéral a validé l'affiliation de trois nouveaux clubs : un club à Orléans pour le Short Track, un club à Troyes pour le patinage artistique et un club à Douai pour le ballet sur glace et la danse sur glace.

9.4. Ressources humaines FFSG

La Fédération compte huit salariés, dont une salariée actuellement en congé parental arrivant à son terme. Un échange doit être organisé avec elle afin d'examiner les modalités de son retour et l'évolution éventuelle du poste.

Deux départs récents sont mentionnés : Orlane, à l'issue de son contrat au sein du pôle communication, et Laila, qui était mise à disposition par la SNCF. Plusieurs arrivées ou renforts sont signalés, notamment Charles, Théophanie Ledez en alternance à l'Université Paris-Saclay, ainsi que Sarah. Jenna est également citée dans le cadre de l'organisation du remplacement d'Oriane.

Le Président indique que la présence régulière de la gouvernance au siège doit contribuer à améliorer la circulation de l'information et les conditions de travail. Le besoin de ressources supplémentaires est néanmoins souligné au regard du volume des missions et des événements à organiser.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. Commission fédérale des entraîneurs, Émilie ARNAL et Commission fédérale des officiels d'arbitrage, Anthony LEROY

La Commission fédérale des entraîneurs indique que son équipe est en cours de constitution. Les contacts doivent être poursuivis avec les CSN et les entraîneurs des différentes disciplines afin d'identifier les besoins et les interlocuteurs.

La Commission fédérale des officiels d'arbitrage présente l'avancement de l'outil Agora, destiné à la gestion des officiels et des rapports d'arbitrage. Le troisième lot a été réceptionné et mis en production. Les équipes régionales sont en place et les jurys des compétitions nationales sont constitués.

Une session de certification organisée en septembre a réuni 62 candidats, toutes disciplines concernées. Environ cinquante candidats ont été certifiés. Une enquête de satisfaction fait apparaître des retours positifs, avec des indicateurs compris entre 75 % et 90 %. Des webinaires et des ateliers de formation à distance sont également en cours de déploiement.

10.2. Éthique et intégrité : Dominique DENIAUD

La Commission fédérale des officiels d'arbitrage rappelle qu'une sensibilisation des juges au code d'éthique de l'ISU a été engagée. Les officiels concernés doivent suivre le module en ligne consacré aux 22 articles du code, dans le contexte des exigences accrues de l'ISU en matière d'impartialité et de prévention des biais nationaux.

Dominique DENIAUD, référent intégrité, présente l'état d'avancement de sa mission. Une équipe de quatre personnes a été constituée. Environ 464 courriels ont été recensés à la reprise de la boîte, dont près de 200 nécessitant un traitement courant. Onze dossiers ont été traités à ce stade, plusieurs devant pouvoir être clôturés dans les semaines suivantes.

Des échanges réguliers sont engagés avec le ministère et Signal-Sport afin de préciser les procédures de traitement des signalements, les étapes à respecter et les interlocuteurs à solliciter. Des visioconférences de formation doivent être organisées de manière hebdomadaire. Une certification des référents éthique et intégrité est envisagée pour 2027.

La composition et le fonctionnement des instances disciplinaires sont évoqués, notamment la nécessité de disposer d'instructeurs formés et de compétences juridiques adaptées. Le référent intégrité indique s'être entouré de personnes disposant de compétences complémentaires, notamment en droit, en psychologie et dans l'accompagnement des victimes.

Les membres soulignent la nécessité de distinguer les signalements portant sur des faits graves — notamment violences, harcèlement ou atteintes à l'intégrité — des différends interpersonnels relevant du fonctionnement interne des clubs. La Fédération devra poursuivre le travail d'information des clubs et clarifier les critères d'orientation des signalements, sans minimiser les situations sérieuses ni se substituer aux enquêtes judiciaires. La sécurisation des échanges et des adresses électroniques est également évoquée.

10.3. Autres sujets

Les échanges rappellent que les convocations, ordres du jour et procès-verbaux des CSN doivent être transmis conformément aux dispositions du règlement intérieur, dans les délais prévus.

La mise en service et la mise à jour d'une liste de diffusion dédiée au Bureau exécutif sont évoquées afin de faciliter la circulation des documents.

La question de la conservation des archives sportives et de la publication des résultats est renvoyée à un examen complémentaire avec le délégué à la protection des données, afin de concilier les demandes individuelles d'effacement et les besoins légitimes de conservation des archives fédérales.

CLÔTURE DE SÉANCE

Philippe CANDELORO
Président de la FFSG

Secrétaire de séance
Didier HIGEL